



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/1
9 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée : 8 – 12 mars 2021¹

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. Questions financières :
 - a) État des contributions et des décaissements;
 - b) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources;
 - c) Comptes du Fonds multilatéral :
 - i) Comptes finaux de 2019;
 - ii) Rapprochement des comptes de 2019;
 - d) Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2021 et 2020, et proposé pour 2023.
5. Données relatives au programme de pays et perspectives de conformité.

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

6. Évaluation :

- a) Évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2019;
- b) Étude théorique révisée sur l'évaluation de la durabilité des réalisations du Protocole de Montréal;
- c) Évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone :
 - i) Étude théorique;
 - ii) Mandat de la deuxième étape;
- d) Mandat de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de démonstration sur les solutions de remplacement possibles à faible potentiel de réchauffement de la planète pour les HCFC;
- e) Étude théorique sur l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien;
- f) Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2021.

7. Mise en œuvre du programme :

- a) Rapports périodiques au 31 décembre 2019 :
 - i) Rapport périodique global;
 - ii) Agences bilatérales;
 - iii) PNUD;
 - iv) PNUE;
 - v) ONUDI;
 - vi) Banque mondiale;
- b) Rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports;
- c) Rapport global d'achèvement de projets de 2020.

8. Planification des activités :

- a) Mise à jour de l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022;
- b) Retard dans la proposition des tranches;
- c) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2021-2023;
- d) Plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2021-2023 :
 - i) Agences bilatérales;

- ii) PNUD;
- iii) PNUE;
- iv) ONUDI;
- v) Banque mondiale.

9. Propositions de projets :

- a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
- b) Coopération bilatérale;
- c) Amendements aux programmes de travail :
 - i) Amendements au programme de travail du PNUD pour l'année 2020;
 - ii) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2020;
 - iii) Amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2020;
- d) Budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2021;
- e) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2021;
- f) Projets d'investissement.

10. Aperçu des programmes actuels de suivi, d'établissement des rapports, de vérification et d'octroi de permis et de quotas exécutoires élaborés avec le soutien du Fonds multilatéral (décision 84/85).

11. Examen des projets de renforcement des institutions, y compris les niveaux de financement (décision 74/51 d)).

12. Analyse du régime des coûts administratifs et du financement de base (décision 84/61 c)).

13. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal :

- a) Élaboration des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 : Projet de critères de financement (décision 83/65 d));
- b) Document abordant les stratégies, mesures de politique et engagements possibles, ainsi que les projets et activités pouvant être intégrés à la phase I des plans de réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5, afin de limiter la croissance et la réduction durable de la consommation de HFC (décision 84/54 b));
- c) Projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC pour les pays visés à l'article 5 (décision 84/54 a));
- d) Analyse des niveaux et des modalités de financement de la réduction progressive des HFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décisions 83/65 b) et 84/86 b) ii));

- e) Rapport sommaire décrivant les meilleures pratiques et moyens qui permettront au Comité exécutif d'envisager l'opérationnalisation du paragraphe 24 de la décision XXVIII/2 (décision 84/87 b));
 - f) Analyse et renseignements sur les surcoûts et leur durée, et le rapport coût-efficacité de tous les projets d'investissement approuvés dans les secteurs et sous-secteurs de fabrication concernés (décision 84/87 a));
 - g) Efficacité énergétique :
 - i) Document sur les moyens d'opérationnaliser le paragraphe 16 de la décision XXVIII/2 et le paragraphe 2 de la décision XXX/5 des Parties (décision 84/88);
 - ii) Cadre d'étude pour les consultations avec les institutions financières et de financement afin d'examiner la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour le maintien ou le rehaussement de l'efficacité énergétique lors du remplacement des HFC par des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (décision 84/89);
 - h) Principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 (décisions 84/90 et 84/91).
14. Projet de rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trente-deuxième Réunion des Parties.
15. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport.
18. Clôture de la réunion.
-